

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 29 OCTOBRE 2008****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 29 octobre 2008*

Aujourd'hui, à dix heures huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 88 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives
(titre modifié)
- n^o 98 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant principalement les réservistes

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.